



Bordeaux le mardi 19 juin

Ouverture des Formations Paritaires Mixtes Académiques

Déclaration des commissaires paritaires des syndicats
de la FNEC-FP-FO : SNFOLC, SNETAA-FO

Monsieur le Recteur,

Au préalable, nous tenons à remercier l'ensemble des gestionnaires de la DPE, pour leur disponibilité et la qualité de leur travail dans des conditions parfois difficiles.

Le mouvement 2012 s'inscrit cette année encore dans un contexte de pénurie. Les suppressions de postes, le recours massif aux postes à complément de service incitent les collègues à la prudence. Nombreux sont ceux qui y regardent à deux fois avant de saisir une demande de mutation. Le mouvement 2012 est lourdement grevé par plusieurs éléments :

- 1) **les suppressions de postes, en collège, en lycée, et massivement en Lycée professionnel.** En LP et dans les filières technologiques, elles ont amené le rectorat, dans une logique « d'accompagnement des réformes » à guider les choix de collègues en Mesure de carte scolaire, sous la forme de reconversions, d'adaptation à d'autres disciplines, dans un contexte très lourd. Nous rappelons à nouveau notre opposition à la réforme STIDD qui -c'est l'inspection générale qui le dit elle-même- provoque chez de nombreux enseignants un profond désarroi. Nous n'avons pas compris et ne comprenons toujours pas que les MCS en STI aient été traitées en amont par le rectorat sans consultation des représentants syndicaux et en dehors du mouvement. Nous n'acceptons pas que certains collègues soient amenés, pour des raisons géographiques à enseigner la technologie en collège. En lycée professionnel, les nombreuses suppressions de postes amènent de nombreuses affectations en ZRD et en complément de service.

Les enseignants de documentation sont particulièrement touchés par les suppressions de postes : face à cette situation, vous avez dû vous-même trouver des solutions pour permettre à certains CDI de fonctionner correctement.

- 2) **La multiplication des postes à profil** est une entrave au mouvement intra-académique et limite le droit à mutation. Ainsi, le fait de ne pas pouvoir obtenir un poste dans un établissement car il est étiqueté Eclair n'est pas acceptable. De même, nous craignons que les fusions disciplinaires entraînées par les réformes de la voie professionnelle et du lycée (STI-STG) engendrent des créations nouvelles de poste à profil en fonction de la « coloration » des établissements.
- 3) **Les postes à complément de service** sont de plus en plus nombreux. Nous rappelons notre opposition aux postes à complément de service dans une autre commune, non statutaires. Ces types de postes fragilisent l'ensemble des enseignants dans un contexte où il leur est demandé toujours plus d'implication en dehors de leur mission d'enseignement. Nous demandons que soient examinés les cas des collègues mutés sur des postes à CS non réglementaires et qui demandent une révision, soit qu'ils aient été affectés sur vœux larges sans avoir demandé l'établissement obtenu, soit qu'ils aient été mutés sur un poste dont le CS n'apparaissait pas au moment de la saisie des vœux.
- 4) Nous remercions Monsieur Le recteur de prendre en compte les situations spécifiques de certains collègues. Mais lors des GT dossiers médicaux, nous avons constaté que certains cas particulièrement difficiles n'ont pas été pris en compte et contraindront l'administration à suivre les agents concernés en aval.
- 5) Nous dénonçons l'affectation à titre provisoire en discipline connexe concernant les TZR de sciences physiques contraints d'enseigner en mathématiques, ceux de lettres modernes en lettres classiques. Nous rappelons qu'avant d'être TZR, ces collègues sont avant tout certifiés ou agrégés.
- 6) Nous demandons le retour à un service compris entre 6 et 8 heures pour les stagiaires.

Monsieur le Recteur, nous vous remercions d'avoir tenu compte des positions des organisations syndicales de ne pas informer les collègues du projet avant les FPMA. Nous étions fermement opposés à cette pré-information qui avait pour but de court-circuiter les organisations syndicales et plongeait les collègues dont l'affectation était différente du projet dans une grande confusion.

Les syndicats de la FNEC-FP-FO se sont dès le début opposés aux accords de Bercy mettant en cause le paritarisme. Ils continuent de demander l'abrogation de la loi sur la représentativité et le dialogue social. Ils restent attachés au suivi des carrières dans le cadre des commissions paritaires qui ne doivent pas être dépossédées de leurs missions initiales.